



Accident de la circulation

Par **miloute82**, le **13/12/2010** à **16:48**

Bonjour,

Victime d'un accident de la circulation, le médecin expert a indiqué sur son rapport :

A.I.P.P. : 3 %

S.E. : 2.5 %

A quelle indemnité puis-je prétendre (je suis en Tarn et Garonne)?

Ma compagnie d'assurance devant me rencontrer très rapidement, j'aimerais une réponse, si possible, rapide.

Il est à noter que lors de cet accident j'étais déjà en arrêt de travail depuis juillet 2009 pour problème de tendinites et que la personne responsable de cet accident m'a percutée à l'arrière mettant mon véhicule épave.

Par **chaber**, le **29/12/2010** à **14:46**

Bonjour,

il est difficile de vous répondre sans savoir à quoi correspond l'AIPP (main, pied, vertèbres cervicales) votre âge, et la durée d'activité